Conseil communal du 27.12.2021

ecolo

DURBUY

Vous trouverez ici une synthèse de certaines de *mes interventions*.

Pour la liste complète des points inscrits, veuillez consulter l'Ordre du jour.

Approuvé

APPROUVÉ

Contre :

REFUSÉ

Abstention :

ABSTENTION

Point 1 : informations - Règlement sur les hébergements touristiques

- Le Ministre des Pouvoirs locaux a annulé la délibération N° 17 "Règlement sur les hébergements touristiques. Modification" Conseil communal du 31 mai 2021.

Raison : pas de vote à main levée.

Ce point devra dès lors revenir devant le Conseil.

J'avais déjà attiré l'attention du Collège (rappelez-vous) sur deux points :

1. la notion de proximité immédiate du propriétaire chargé d'intervenir lors de comportements inappropriés des gîteurs (nécessité d'une proximité géographique et non temporelle)

2. l'iniquité entre villages (le règlement ne s'appliquerait pas à Durbuy-Vielle Ville et Bohon)

Points 3 à 12 : Approbation des comptes et budgets des Fabriques d'Eglise de Bomal, Verlaine, Petit-Han, Villers-Sainte-Gertrude, Wéris, Houmart, Jenneret et Izier-Ozo

APPROUVÉ

QUESTION à Fabrice SARLET (FS), en charge des Cultes et des Finances : à nouveau, pointons le coût important de l'entretien de ces bâtiments occupés principalement lors des mariages et enterrements. Voici 3 ans déjà, sur ma suggestion, vous sembliez d'accord d'inviter les paroisses **de s'associer au sein d'un *Groupe* d'Entraide de *Fabriques* d'*Eglise*, en abrégé GEFE.** Vous nous aviez promis d'agir.
Où en sont vos contacts ?

Réaction du Collège :
Pas encore d'avancée, hors une première réunion lointaine. (Fabrice Sarlet)
Il est temps de commencer en 2022. En limitant, pour commencer, à une Fabrique d'Eglise par ancienne commune. Et de viser une professionnalisation de la gestion.

Point 14. Règlement-redevance de stationnement sur la voie publique. Modification.

APPROUVÉ

Ce fut l'occasion de rappeler :
- la politique du « **tout à la voiture** », qui coûte très cher à la collectivité (en investissement) et au touriste (qui doit payer le parking), mais qui rapporte ensuite aux finances de la ville ;

- l'**absence d'alternative claire et promue** en matière de transports en commun au départ des gares de Bomal et Barvaux.

- notre **opposition au futur Parking Nord**.

Réaction du Collège :

- pas de demande auprès du SI pour organiser des transports en communs (PD - Pablo Docquier)
- la voiture est plus confortable (sic) (PD)
- transports en commun coûteux (PB)
- ces transports existent (FlexiTec / horaire Gare Barvaux) (LJ – Laurence Jamagne)

Conclusion : une ignorance totale des besoins et du futur proche en matière de transition climatique. « *Tout va bien, madame la Marquise* ».

Point 16. Tutelle *(du Conseil)* communal(e) - CPAS - Budget 2022

Synthèse : intervention communale : 1.800.000 € (sur + /- 6.300.000 €)

REFUSÉ

Remarque pour le lecteur : nous avons regroupé ici les discussions tenues en séance au sujet du CPAS (Budget CPAS et Budget Ville)

Synthèse :
- le CPAS a besoin de renfort (le nombre de dossiers est passé de 1.500 à 3.000 en une année)
- le personnel ET les bénéficiaires de droits doivent être respectés
- la pratique 'un budget en douzièmes provisoires (ici, présenté à 9/12ème!)
est inacceptable. Un budget doit être complet, prévu pour une année entière.[1]

---

[1]Avis développé :
1. Nous vivons une époque de dégradation climatique, sanitaire, sociale. Le rôle d'un CPAS est donc devenu fondamental en terme de survie d'une partie des citoyens, et de cohésion sociale. Le rôle de l'opposition constructive est de contrôler la majorité, sa gestion, d'écouter les citoyens et de proposer des pistes d'amélioration pour éviter toute maltraitance institutionnelle (parfois involontaire, mais réelle).
2. Si la gestion comptable semble bien exercée, il nous semble, selon les nombreux retours que nous en avons, que la gestion « sociale » s'exerce dans le strict respect minimaliste imposé par la Loi.
3. Le personnel est débordé et souffre du contexte actuel post inondations et pleine pandémie : maximum de télétravail, rendez-vous (si nécessaire) en fonction de l'urgence, l'accueil en présentiel réduit à 2 jours au matin, visites à domicile limitées. Le CPAS gère aussi les dons de la Croix Rouge (inondations).
4. Conclusion : il reste peu de temps au CPAS pour s'occuper des bénéficiaires, or il y a beaucoup de demande (+ de 3000 !). La qualité du service vers les demandeurs, et parfois l'aide elle-même, en fait les frais : contact humain très difficile, répondeur, demande tatillonne de justificatifs, perte de dossiers, gestion d'un même dossier par les assistant.e.s différent.e.s,...) engendrant une lenteur fréquente qui use les gens qui sont déjà loin moralement.
5. Le montant de l'intervention communale : 1.800.000 € (sur 6.300.000 €) est insuffisant. Ce n'est pas moi qui le dit : c'est aussi l'avis du receveur communal. Je plaide donc pour une vision plus réaliste. Pourquoi se voiler la face, alors que les besoins sont clairement évalués à 1.986.000 € par le Bureau permanent du CAS – Comité d'Action Sociale lui-même ? Pourquoi fonctionner en 9/12ème ?
6. Création d'un Fonds d'urgence communal. Nous suggérons d'assurer pour les années à venir (où le CPAS aura brulé toutes ses réserves propres) la constitution d'un « Fonds d'urgence communal » pour répondre aux risques climatiques et énergétiques à venir (inondations et flambée des prix de l'énergie).
7. Autre idée : *l'automatisation des cartes médicales liées à une coordination avec les pharmacies, médecins et maisons médicales. Cette carte permettrait à une personne souffrant d'une maladie de ne pas devoir faire d'aller-retour vers le CPAS pour produire des factures et ordonnances à son AS.*

Réaction du Président de CPAS et du Collège (Bourgmestre essentiellement) :

Très longs débats, parfois agressifs et souvent de mauvaise foi, peu ouverts. Nos informations seraient limitées à quelques cas. Tout va bien. Au premier ajustement budgétaire, un budget à 12/12ème (complet) sera proposé.
Reconnaissent une hausse de dossiers à traiter : de 1.500 (2020) à 3.000 (2021) !

Mon évaluation : notre position a été longuement réfléchie, documentée et préparée, suite à de nombreuses réactions. J'ai donné rendez-vous lors des prochaines étapes budgétaires. La hausse du nombre de dossiers sonne comme un aveu... **Notre démarche va dans le sens d'un SOUTIEN AU PERSONNEL SOCIAL du CPAS, coincé entre le marteau et l'enclume.** Comme déjà dit, je plaide pour une hausse assumée du budget communal dédié **afin de donner une bouffée d'air au personnel** (pour se consacrer aux bénéficiaires, à la recherche d'appel à projet et de financements subsidiés supplémentaires), outre une prise en compte du non-recours aux aides par une partie des Durbuysiens.

Point 17. Régie Communale Ordinaire - Agence de Développement Local - Budget 2022 –
Intervention communale : 98.463,66 € (sur 181.150,66 €)

APPROUVÉ

QUESTIONS :
Chèque commerces : pouvez-vous faire le point ?

Réaction du Collège :
Chèques commerce (2020) : 14.000 € émis, et 7.730 € encaissés.

Ma réaction exprimée :
Le montant des chèques commerces émis est faible et manque d'ambition. Imaginez l'impact qu'aurait notre démarche et le geste fort donné aux commerces locaux, en cette période difficile, si vous aviez accepté **ma suggestion de proposer (sur base volontaire) les jetons de présence en Chèques commerce (comme à Marche-en-Famenne)…** Vous avez raté une occasion de soutenir avec objectivité et concrètement le tissu commercial local.

Point 18. Régie Communale Ordinaire - FONCIERE. Budget 2022.
Budget arrêté à 1.339.252,54 €

APPROUVÉ

Questions (extrait) :
1. Vente prévue en 2022 du terrain à côté de la Calèche à DDV ?.
2. Suggestion d'un **cadastre des terrains non construits (privés et publics) au sein de chaque cœur de village. Densifier les villages.** En alternative à la création de nouveaux lotissements. Réflexion à tenir au niveau communal (et CCATM), avec une vision globale de notre aménagement du territoire. Pourquoi créer de nouvelles voiries, étendre les villages et bâtir toujours plus loin, qui ne correspond pas à l'esprit du nouveau CoDT. La Régie Foncière pourrait être intermédiaire entre les candidats et les habitants en recherche d'un terrain.

Réaction du Collège :
1. Terrain communal subventionné (par le CGT) sollicité par l'Hôtel-Restaurant La Calèche. Vente par appel public, et remboursement proportionnel de la subvention*.
**** Mon conseil juridique** : « et moyennant accord préalable du Ministre du Tourisme »*

2. Effectivement, les lotissements n'ont pas le succès attendu auprès des habitants. Notamment à Bende-Jenneret, Wéris. Liste des *zones urbanisables* faites en 2003. (Terrains propriétés ce la commune).

A suivre donc.

Point 19. VILLE. Budget communal 2022

ABSTENTION

Synthèse :
Recettes : ordinaires (gestion courante) 20.057.137,74 € / extraordinaires (investissements) 5.391.670,20 €
Dépenses : ordinaires (gestion courante) 20.036.401,25 € / extraordinaires (investissements) 184.011,96 €

A l'Ordinaire (= fonctionnement)
Avis :
- Saluons l'engagement de nouveaux agents (appel public et avec jurys auxquels nous avons participé). Un renfort de qualité est indispensable vu la complexité grandissante des dossiers. Nous espérons aussi que les projets qui seront soumis à notre approbation seront mieux préparés et surtout… légaux.

- Un constat : **les montants des consommations d'eau et d'énergies, s'ils n'augmentent pas ou peu (malgré les fermetures Covid et l'arrêt de certaines activités), restent stables. Il est grand temps – je le répéterai chaque année - qu'un plan d'économies et d'investissement prioritaire soit mis en œuvre. Je salue la décision de placer enfin des panneaux photovoltaïques sur certains bâtiments. Mais c'est insuffisant : où sont les projets d'isolation des murs des bâtiments publics (écoles, bâtiment culturels et sportifs, maison citoyenne, etc.) ?**

Question : Tourisme : le COD a quitté Durbuy-vieille-Ville (DVV) ? Pourquoi ? Fini les synergies qui présidaient à son déménagement vers DVV?

- A l'extraordinaire (= investissements) :

Avis :
- Selon nous, différents investissements ne sont pas prioritaires, voire non nécessaires (parking Nord, par exemple). Le choix de maintenir l'enduisage des chemins agricole très peu fréquentés hors véhicules agricoles doit être, selon nous, reconsidéré, en faveur de chemin empierrés (comme dans beaucoup de communes). Montants astronomiques (1.845.000 €) - Nous suggérons un changement de cap… étant donné les coûts du bitume qui vont gonfler à l'avenir.

- Sont soutenus : tous travaux de réparation (écoles, ponts, plaines de jeux, murs, bâtiments divers…) suite aux inondations, en espérant qu'une réflexion soit en cours pour l'adaptation de ceux-ci à un possible renouvellement des inondations…

- Idem pour panneaux photovoltaïques (Hôtel de ville + crèche) et tout ce qui concerne la mobilité douce ((interrogation toutefois sur les bornes rechargeables, pour vélos électriques, destinées au public touristique).

- La rénovation urbaine de Barvaux souffre toujours.

- Une Maison des jeunes semble se lancer (et c'est une bonne chose), mais elle s'accompagne d'un manque de dialogue surprenant, d'une méthode « bulldozer » **entraînant des dégâts sociaux au sein de l'équipe du PCS, un Service Egalité des chances sans tête, et d'autres intimidations déstructurantes récentes. Si le but est louable, la méthode est dénoncée.**

Conclusion :
- Budget de plus de 20.000.000 € à l'ordinaire et de 6.100.000 € en extraordinaire
- Emprunts : attention à la balise maximum à ne pas dépasser (200 €/hab/6 ans)) Nous sommes à 223 €/Hab. pour 2022, et des proposition d'emprunts de près de 10 M€ (sur les 13M€ max. sur les 6 ans !)
- CPAS : voir supra.

Réaction du Collège :
Réponses à toutes nos questions, mais peu de prise en compte de nos suggestions.
- Consommations eau/fluides : stable, et c'est tant mieux. (> pas d'actions prospectives annoncées)
- Bornes vélos électriques : placées en des endroits stratégique (> pas répondu à notre question)
- Emprunts : tout ne sera sans doute pas réalisé en 2022. Mais évitera une modification budgétaire (< position contraire à celle adoptée pour le CPAS !)
- Dégâts sociaux au PCS : « panégyrique » des actions de Pablo Docquier (> aucun égard pour l'aspect humain). But : faire bouger les choses (quel que soit le moyen ?)
- OCTD de retour à Barvaux : pas de réponse valable (« économie de 35.000 €… : bizarre)
- Parking Nord (que nous jugeons inutile) : 25.000 € prévus pour une action judiciaire en cours.
- Rénovation urbaine : dossier recalé par la Wallonie (SPW)
- Ancien cinéma Carrefour (en face de la nouvelle pizzeria) (= SAR : Site A Réaménager) et Maison Delfossse en Chainrue : étude de la démolition en cours.
- Centre Polyvalent Jeunesse : opportunité : projet à introduire d'urgence dans le cadre du Plan de Relance Economique Wallon (avec aides de l'UE). Associé à un « Parc Jeunesse » (= zone du Juliénas)[2]. **Mais où est l'aspect « relance économique » ???**

Compte tenu de notre analyse, c'est une autre destination que nous donnerions à une belle partie de ces 20 M €. C'est pourquoi nous n'approuvons pas votre budget.

[2]- Objectif quitter la procédure PCDR (lente). Y regrouper le local Scout et l'OAL (encore un déménagement hors d'un local déjà subventionné !), mais pas la Maison de Jeunes (transfert prévu au Club House du Tennis club)

Point 36. Rénovation du bâtiment de l'ancienne piscine de Barvaux. Mission d'auteur de projet - Conditions du marché.
Montant estimé : 115.702,48 € HTVA ou 140.000,00 €, 21% TVAC

APPROUVÉ

Bon projet : soutien à la rénovation de bâtiments existants, au lieu de construire du neuf.

Questions :
1. Droit d'occupation verbale accordée pour la « Donnerie » côté piscine. Dans une optique de cohésion sociale, et afin d'encourager le formidable travail réalisé depuis les inondations, et d'ici les travaux, je propose de sécuriser ce droit dans le cadre d'une extension de la Convention d'occupation à titre précaire (comme pour l'OCTD), avec conditions de gestion, afin pérenniser l'occupation des lieux.
2. Par ailleurs, de travailler aussi à une solution de remplacement.

Réaction du Collège :
- L'ASBL Les P'tits Dons de Pétillons dispose d'une Convention pour la partie « ancien Bar ». Pas pour la partie « ancienne piscine ».
L'ancien bar est devenu trop exigu depuis les inondations.
Suite à une discussion avec PB après la séance du Conseil, aucune avancée Le site de l'ancien garage Noirhomme a été avancé.

Point 38. Entretien des voiries communales 2022. Enduisage. Approbation des conditions et du mode de passation
Coûts : 82.644,62 € HTVA ou 99.999,99 €, 21% TVAC

APPROUVÉ

Question :
Liste des voiries concernées ?

Réaction du Collège :
Une commission travaux sera organisée dans 3 semaines.

Point 39. Travaux d'entretien des voiries communales 2022. Reprofilage. Approbation des conditions et du mode de passation.

APPROUVÉ

Coûts : 247.651,70 € HTVA ou 299.658,56 €, 21% TVAC

Questions : idem supra

Point 49. Motion de soutien à la filière bois - Proposition du Groupe ECOLO

APPROUVÉ

La motion avait été proposée lors du dernier Conseil communal du 8 novembre et reportée car le Collège souhaitait connaître l'avis du DNF – Département Nature et Forêt de la Wallonie. Vu leur avis positif, la motion a été **votée à l'unanimité.**